

Délibération : N°2024-12-12 : 29

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le jeudi 12 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX :

Point à l'ordre du jour : Approbation du Plan prévisionnel de financement du projet ACTIF « Apprentissage et Compétences liés aux enjeux de Transition écologique pour les Ingénieurs en Formation ».

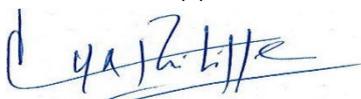
Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	26
Membres présents :	19
Dont membres ayant voix délibérative :	13
Membres représentés ayant voix délibérative :	6
Quorum :	13

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le Plan prévisionnel de financement du projet ACTIF "Apprentissage et Compétences liés aux enjeux de Transition écologique pour les Ingénieurs en Formation » :

Le résultat du vote est le suivant :
Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : **le Plan prévisionnel de financement du projet ACTIF «Apprentissage et Compétences liés aux enjeux de Transition écologique pour les Ingénieurs en Formation» avec 19 voix pour.**

Fait à Montpellier, le 12 décembre 2024
Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX



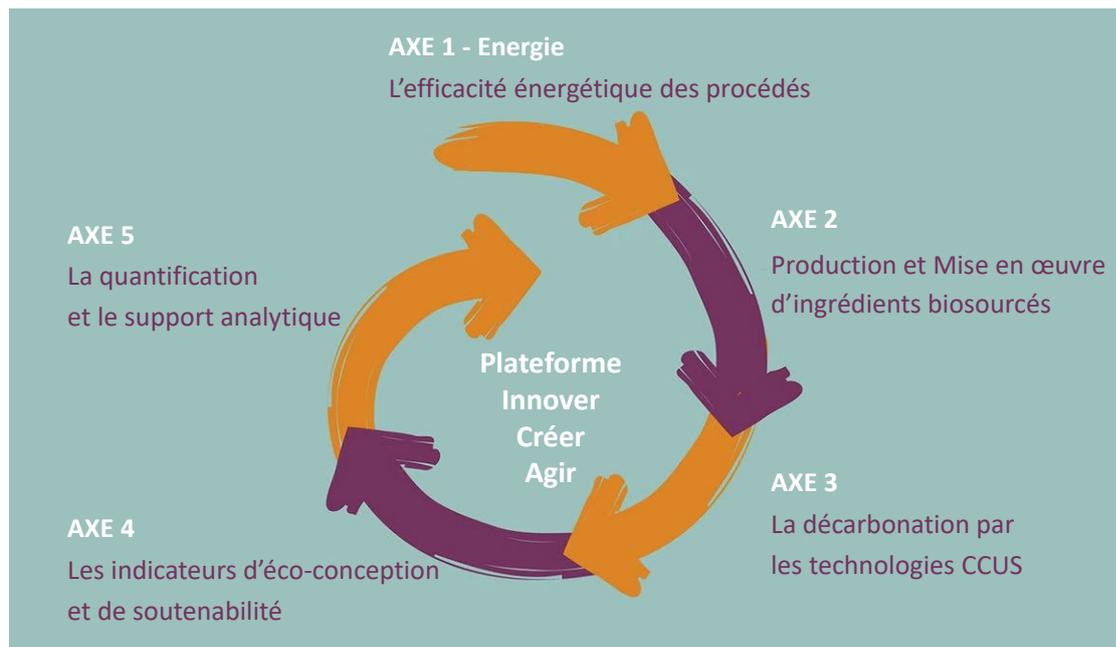
Transmise à la Rectrice le :

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Plan prévisionnel de financement du projet : ACTIF :

« Apprentissages et Compétences liés aux enjeux de Transition écologique pour les Ingénieurs en Formation »



Volet décarbonation de l'industrie chimique

Création d'une plateforme sur un ensemble de 5 axes

- Axe 1 : Mesures énergétiques
- Axe 2 : Biosourcé et biotransformation
- Axe 3 : Les technologies CCUS
- Axe 4 : Les indicateurs d'éco-conception
- Axe 5 : Quantification et analyse

Montant des dépenses prévisionnelles du projet : 108 106€

- Chromatographie Gazeuse : 18 829€
- Chromatographie ionique anionique : 15 105€
- DLS Zetasizer : 41 730€
- Détecteur chemoluminescence : 32 442€

Montant des ressources prévisionnelles du projet : 108 106€

- Subvention Région Occitanie : 50 000€
- Autofinancement : 58 106€